



Coulomby

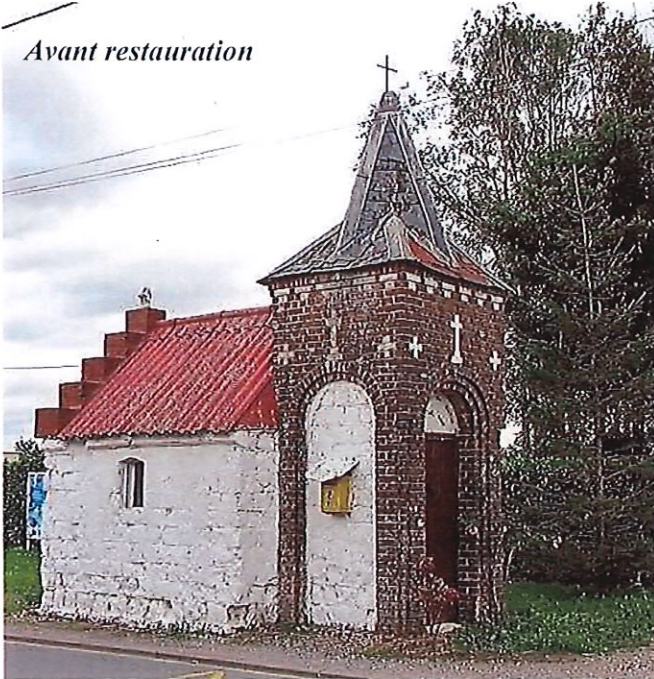
Bullescamps et Harlettes

LES BULLESCAMPS
Cne de Coulomby

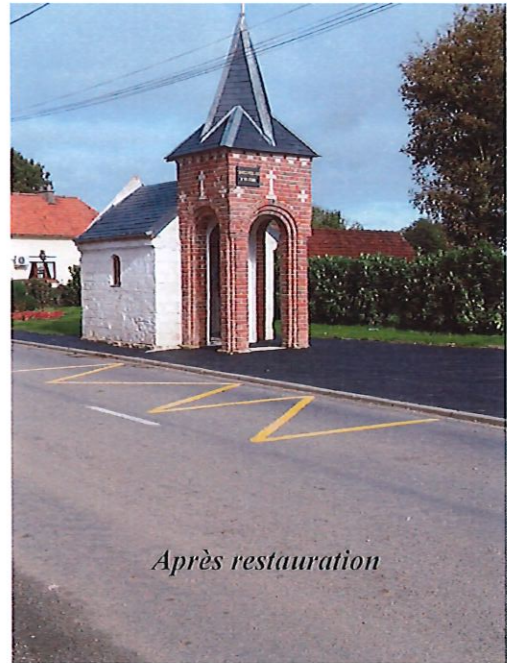
COULOMBY

HARLETTES
C^{ne} de COULOMBY

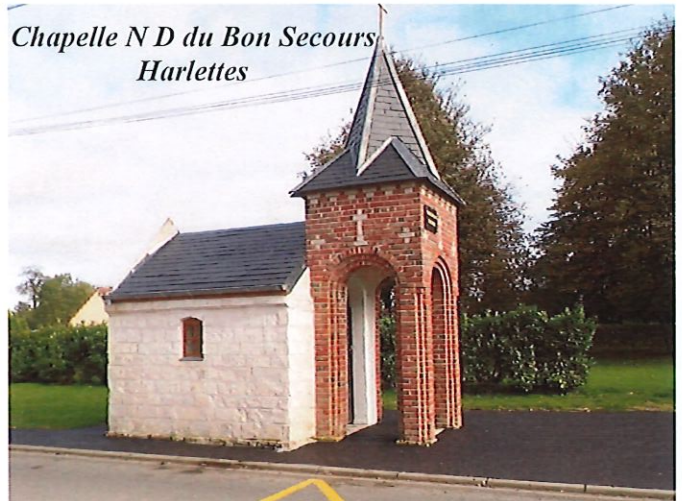
Avant restauration



Après restauration



*Chapelle N D du Bon Secours
Harlettes*



*Un grand merci à tous les bénévoles qui sont impliqués :
Marc, Jean Marc, Jean Pierre et
notre employé communal Christophe.....*

Janvier 2022

Le mot du Maire

L'année 2021 a encore, malheureusement, été une année très compliquée avec cette épidémie de Covid 19. Espérons que la situation sanitaire s'améliore au plus vite et vous garde en bonne santé.

Pour cette année 2021, je vous laisse prendre connaissance des travaux effectués et reportés dans ce journal.

- En ce qui concerne l'éclairage public (dossier ouvert en 2020) : pour les travaux effectués sur les lampadaires existants et l'implantation de nouveaux points lumineux, le coût est de **37 848,48 € TTC**. Pour ces travaux, nous avons obtenu **12 617 €** par le Département, **18 396 €** par la FDE et **2 734 €** de prime Energie.

Sachant que depuis 2021, les aides ne sont plus les mêmes, je remercie le Président du Département et la FDE de leur soutien dans nos projets.

- Nous avons commencé à rendre notre village plus propre et plus accueillant, nous continuerons cette année.

Malheureusement, certains prennent les terrains communaux pour des poubelles (Dépôt de tonte et déchets divers, etc...). Nous vous rappelons que si des personnes sont prises en flagrant délit et identifiées, une plainte sera déposée.

- Certains partent travailler la journée et laissent leurs chiens libres dans leur propriété. Ces animaux aboient sans cesse et gênent le voisinage. Merci de respecter la tranquillité de vos voisins...

- Lorsque vous élaguez vos haies, il est obligatoire de ramasser les branches, afin de ne pas boucher les canalisations et éviter ainsi les débordements d'eau.

Merci à Bernard et Michel pour avoir coupé le bassin à Harlettes. Le deuxième sera fait cette année.

Et Maintenant 2022 !

Nous venons de recevoir de la Fondation du Patrimoine le compte rendu de leur intervention pour notre église. Nous pouvons maintenant consulter les entreprises.....

- Une demande de subvention a été faite pour l'installation d'un four mixte 10 niveaux pour la cantine scolaire et la salle des fêtes Camille Cocquerel. Le coût est de **7 854,60 € TTC**, la subvention accordée est de **6328,80 €**.

Une bonne nouvelle : un commerce va ouvrir ses portes à Coulomby au cours du 1^{er} trimestre. Il se situera chez Monsieur Denis Elie, rue Principale. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

- Les travaux de l'école vont commencer en début d'année avec 80% de subventions acquises. Ces travaux vont perturber le fonctionnement durant quelques mois.

Je demande aux parents un peu d'indulgence pendant cette période, indulgence pour les enseignants et le personnel communal. Merci de votre compréhension !

Je remercie les enseignants, les employés communaux, le Conseil Municipal, les Associations du village pour leur investissement.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons ainsi qu'à vos proches, une excellente année 2022

Votre maire,
Laurent Pourchel

Rétrospective 2021 en images

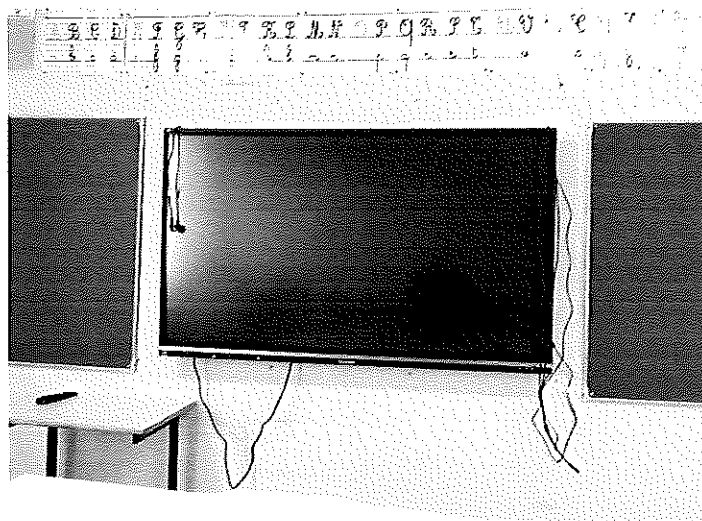
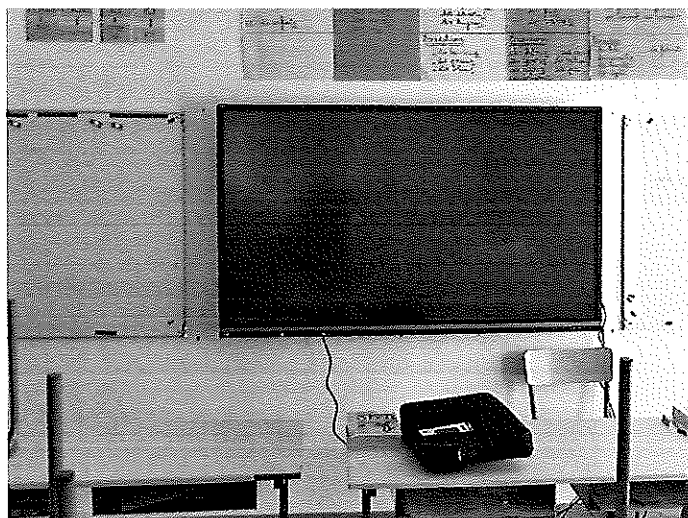
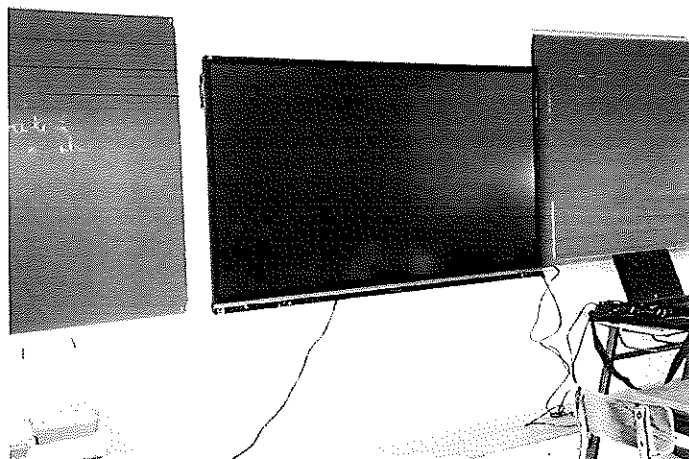
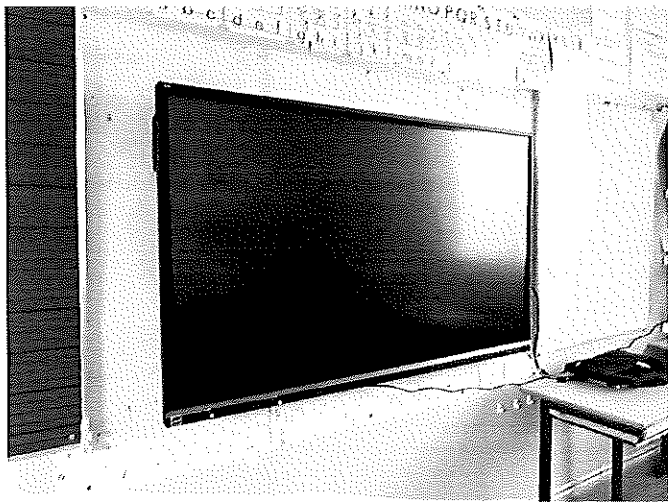
Le 30 janvier 2021

Petite réception en l'honneur de Daniel Rose, notre employé communal, pour son départ en retraite. Après plusieurs années au service de la commune, d'avril 2001 à décembre 2020, notre ami Daniel prend un repos bien mérité !



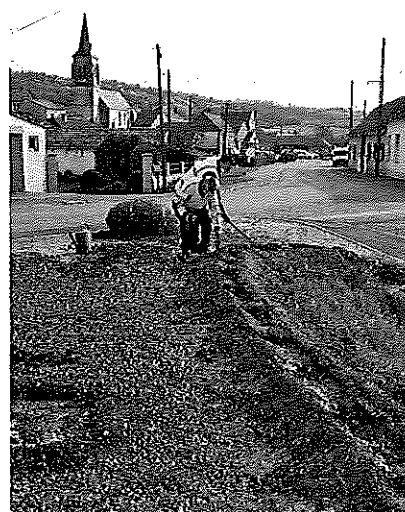
Fin Mars 2021

Réfection du mur du cimetière : pose d'une clôture et de nouvelles barrières par l'Entreprise Lefrançois.



Le 22 avril 2021

Les quatre classes de notre école communale ont été équipées de tableaux numériques



Courant avril 2021

Travaux d'embellissement sur la place « du Puits en bâtière » ancien lieu de vie sociale.....

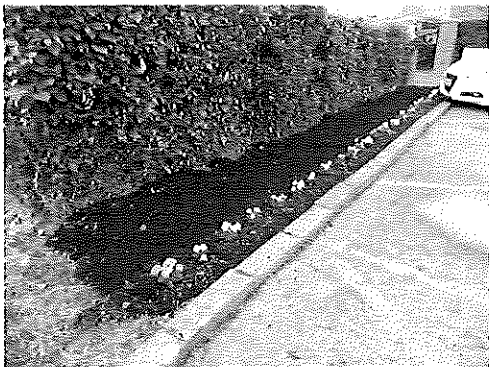
Merci à Johan pour ses conseils.

Sur la place de Coulomby, à la fin du XIXe siècle, un *puits en bâtière* est installé. C'est un puits à double pan en forme de bât.



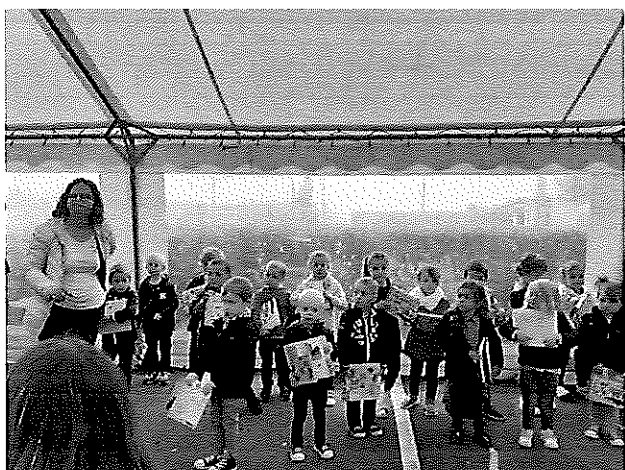
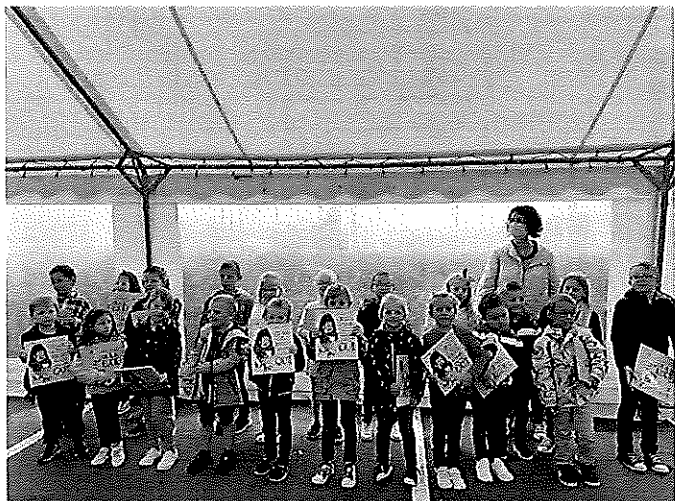
Commémoration du 8 mai 1945

En comité restreint, recueillement et dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

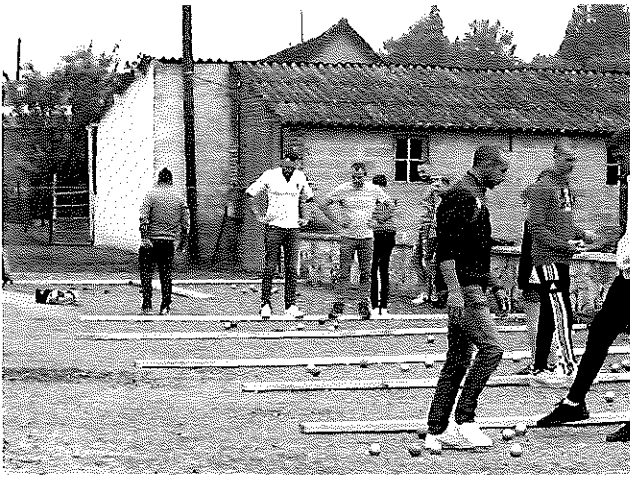


Mai/Juin 2021

*Plantations printanières
Le village prend des couleurs*



25 et 29 juin 2021, à Seninghem, sous chapiteau, fête de fin d'année des élèves du RPI



Dimanche 27 juin 2021

*Tournoi de pétanque organisé par
l'US Coulomby*



Samedi 10 juillet 2021

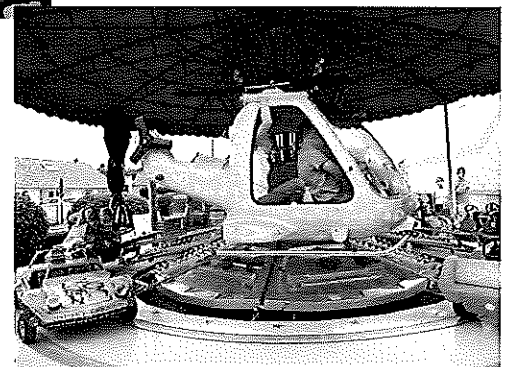
Marche de la ducasse au profit de l'Association Raphaël



Dimanche 11 juillet 2021

*Jour de Ducasse
Jour de brocante*

*Repas sous chapiteau
Attractions foraines....*





14 juillet 2021

*Recueillement et dépôt de gerbe
au Monument aux Morts*



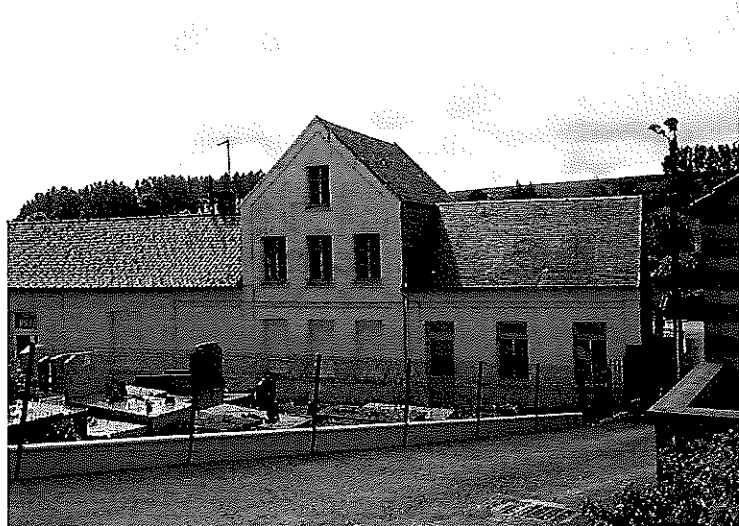
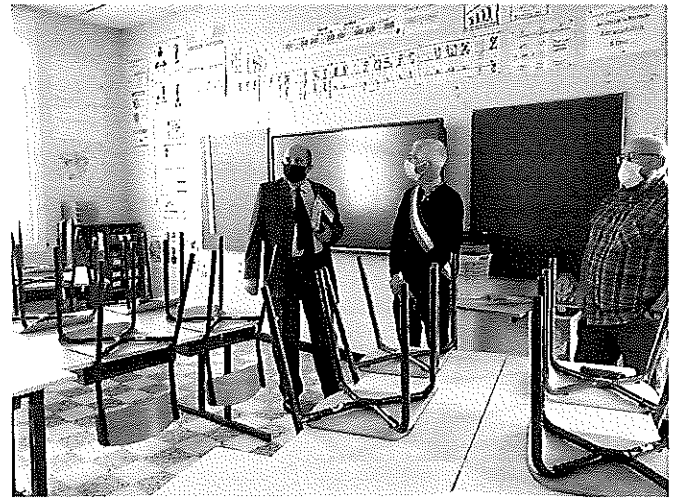
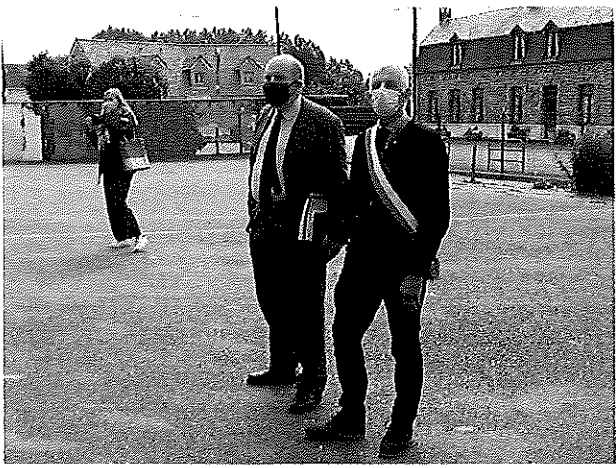
*Les enfants présents pour la remise des cartes
en remplacement des dictionnaires.....*



*Remise du chèque à l'Association
« Raphaël »
Bénéfice de la marche du 10 juillet : 600 €*



*L'après-midi, défilé des vélos fleuris,
ouvert à tous les enfants.....*



Mardi 3 août 2021

*Visite de Monsieur Guillaume Thirard, Sous-Préfet,
sur la sollicitation de Mr le Maire concernant les
travaux de réhabilitation de notre école communale.*



Mercredi 25 août 2021

*Repas annuel du Club des Aînés « Entente et Amitié »
(Le club se réunit les 2èmes et 4èmes mercredi de chaque mois, à la Salle Auguste Duvivier...)*



Samedi 28 août 2021

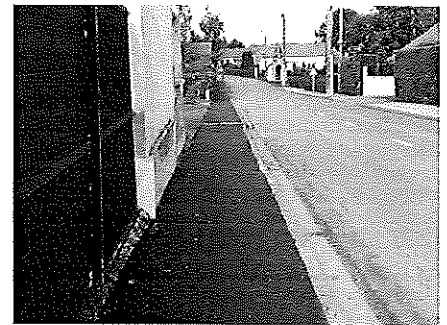
*Repas des aînés de la commune
à l'auberge de Chantauant à Ledinghen
Nos aînés étaient contents de se retrouver tous ensemble...
pour partager un succulent repas.*

*Présence de notre député, Monsieur Christophe Leclercq et
de Monsieur Jean Claude Leroy, Président du Département.*



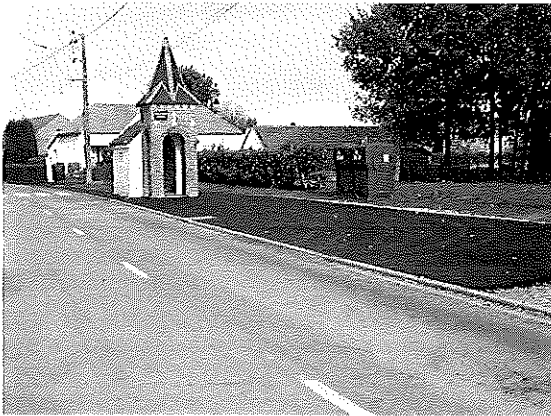
Mercredi 8 septembre 2021

Travaux d'enrobés, route de Bouvelinghem



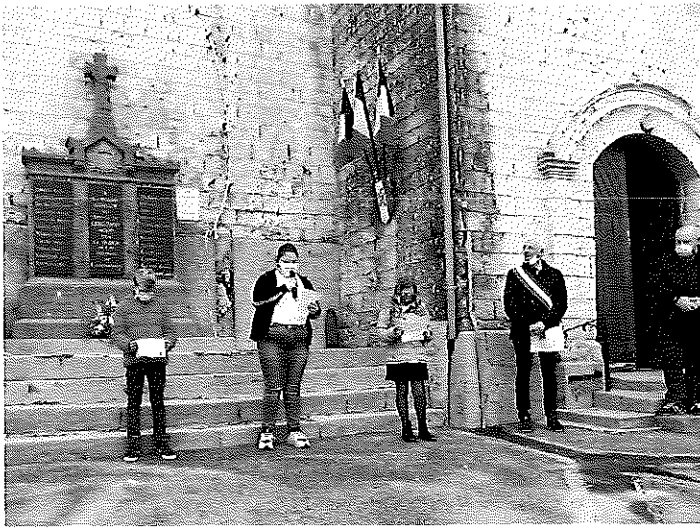
Les 25 et 26 octobre 2021

Travaux d'enrobés sur les trottoirs, rue de la Chapelle à Harlettes



Fin Octobre/début novembre 2021

*Travaux d'enrobés, entrée du cimetière
Repose de la barrière*



Commémoration du 11 novembre 1918
« Armistice de la première guerre mondiale »

Remise des médailles d'honneur du travail

Promotion 2020

Ducrocq Stéphane : Médaille Vermeil (30 ans)

Mobailly Bruno : Médaille Vermeil (30 ans)

Renard Jphann : Médaille Argent (20 ans)

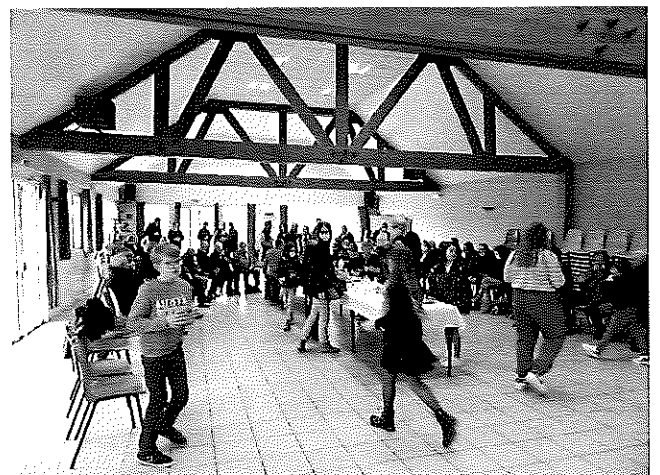
Promotion 2021

Lefebvre Stéphane : Médaille Argent (20 ans)

Revel Eric : Argent (20 ans)

Boutolle Yves : Médaille Grand Or (40 ans)

Pour info, 14 personnes ont été invitées pour la remise des médailles.



Noël 2021



Samedi 18 décembre 2021

En cette période compliquée, le spectacle de Noël étant annulé,

Distribution d'une carte cadeau Auchan aux enfants de la commune jusqu'à l'âge de 11 ans

Le Père Noël était présent pour la plus grande joie des enfants .

Ils ont reçu chocolats et brioches. Brioches offertes par Monsieur le Maire Laurent Pourchel



Etat civil 2021

Mariages

Le 15 mai



Dany Tricot et Mylène Tanfin

Le 17 juillet



Benoit Longavesne et Justine Ducrocq

Le 14 août



Stéphane Ulrich et Stéphanie Drolez

Le 9 octobre



Sébastien Pruvost et Emilie Rogin

Pacs

11 septembre



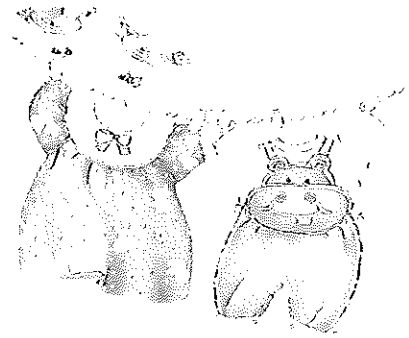
Joackim Douchin et Anaïs Masset



Ryan Ducatez et Lauranne Darques

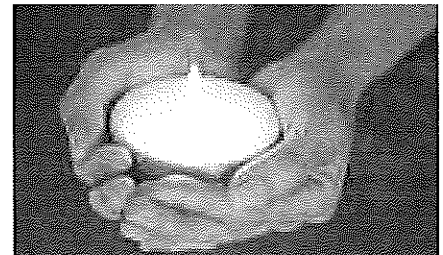
Naissances dans le village

- 23/02/2021 - Clémence Condette, fille de Dimitri Condette et Laure Vasseur
13/06/2021 - Marin Lemaire, fils de Emile Lemaire et Gaëlle Guilbert
15/06/2021 - Maël Bonnaire, fils de Augustin Bonnaire et Dorine Guche
20/07/2021 - Emma Derat, fille de Kévin Derat et Caroline Duvivier
05/08/2021 - Anouck Jourdan, fille de Stéphane Jourdan et Manon Ratajczak
21/08/2021 - Tom Broché, fils de Sylvain Broché et Deborah Beaumont
01/09/2021 - Marius Bernard, fils de Thomas Bernard et Sophie Brioul
07/10/2021 - Eli Lovergne, fils de Kévin Lovergne et Manon Sylvain
21/11/2021 - Isya Douchin, fille de Joackim Douchin et Anaïs Masset
27/11/2021 - Tom Delohen, fils de Aurélien Delohen et Amélie Demol



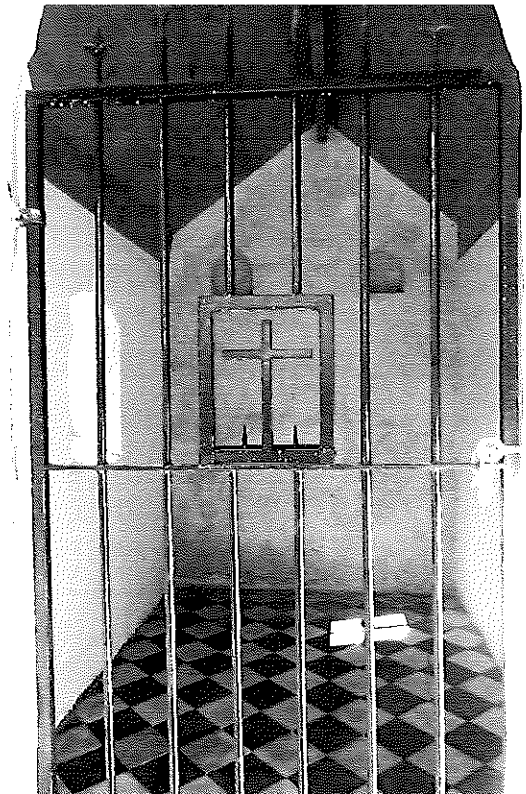
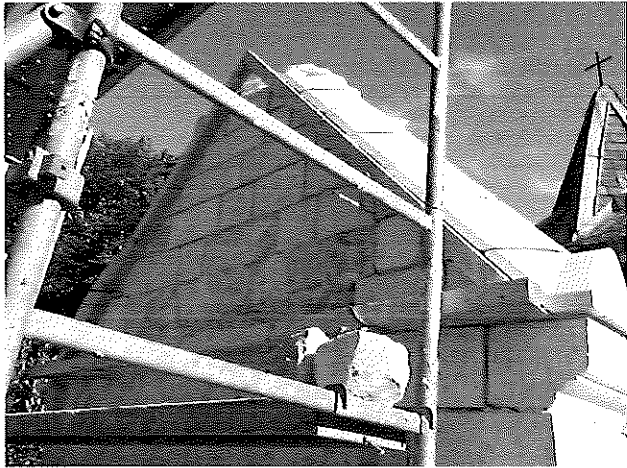
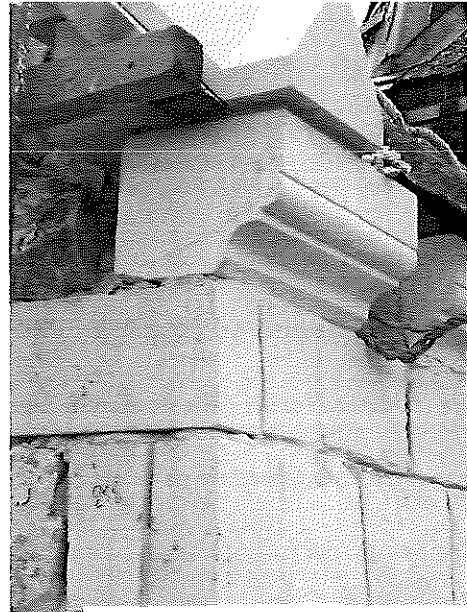
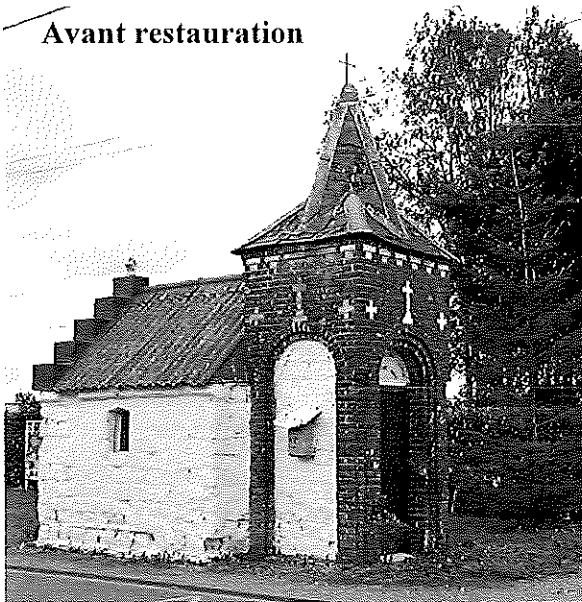
Ils nous ont quittés en 2021

- 10/05/2021 : Elisa Morent, à l'aube de ses 95 ans
13/05/2021 : Madeleine Tassart, à l'âge de 96 ans
30/07/2021 : Madeleine Lemattre, à l'âge de 97 ans
23/08/2021 : Paulette Dubois, à l'âge de 76 ans (en famille d'accueil)
23/08/2021 : Philippe Ducrocq, à l'âge de 61 ans
20/10/2021 : Claire Evrard, à l'âge de 87 ans
07/12/2021 : Eric Desfachelles, à l'âge de 60 ans

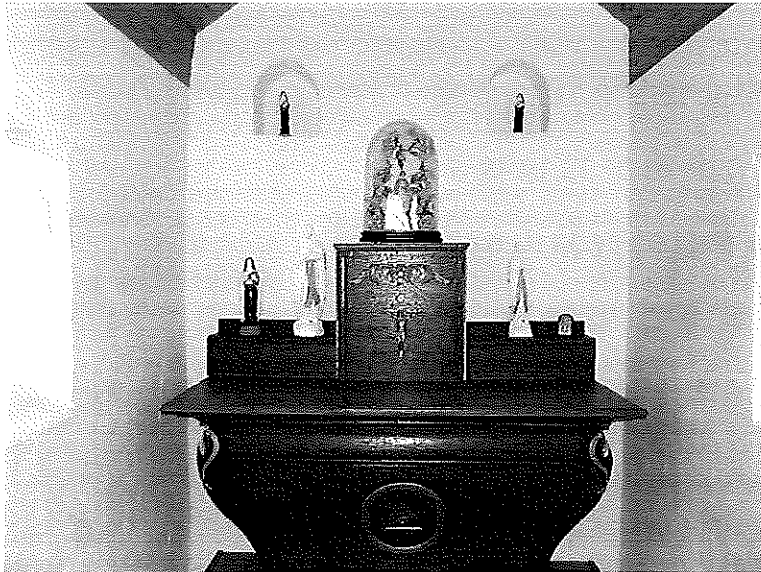
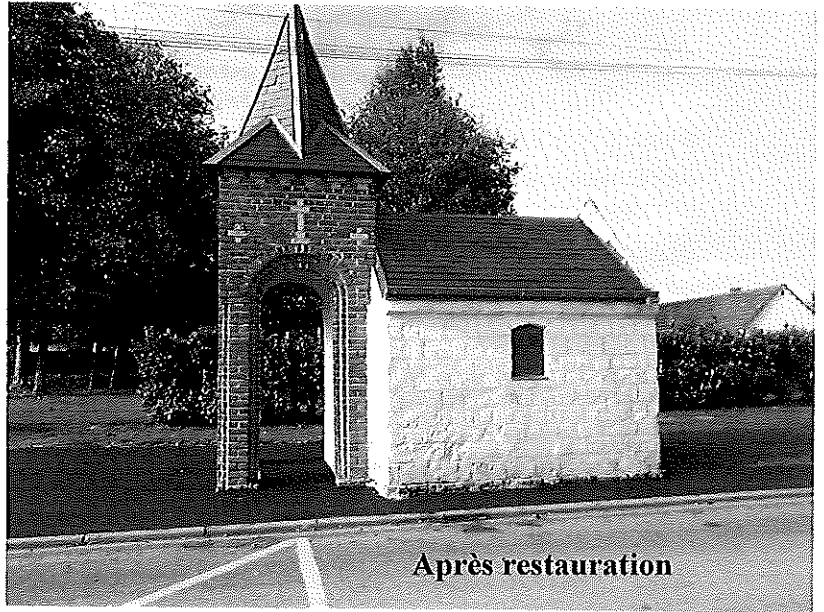


Chapelle Notre Dame du Bon Secours

Avant restauration



*Les travaux sur la Chapelle ND du Bon Secours à Harlettes sont terminés.
Un grand merci aux 2 bénévoles, Marc et Jean Marc, à Jean Pierre, bénévole lui aussi, et à notre employé communal Christophe.
La toiture a été refaite par un artisan des environs.*



*L'autel a été refait bénévolement par Jean Pierre....
Les statues ont été remises en état par Raymonde....*

Assistantes maternelles agréées de COULOMBY

Mme BAL Marie Line - 184, rue principale - Tel. 03 21 39 69 37 ou 06 30 06 62 39
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 18 ans

Mme CLABAUX Clotilde – 136, rue principale - Tel. 03 21 11 09 84
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Mme CLERBOUT Janne Mary – 4, rue de la Chapelle - Tel. 09 87 38 26 23 et 06 50 18 40 33
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 18 ans

Mme DEMILLY Marylène – 2, rue de la Chapelle - Tel. 03 21 95 04 29
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 12 ans

Mme LEFRANCOIS Thérèse – 114, rue principale - Tel. 03 21 95 03 91
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Mme LEMATTRE Céline – 18, route du Caraquet - Tel. 03 21 88 10 65 ou 06 63 21 51 20
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Mme FOVET Mélissa – 20, rue A Cailloux – Tel. 07 67 34 05 98
Agrément à la journée pour 2 enfants de 0 à 18 ans.

Familles d'accueil agréées de Coulomby

Mme Nicole GAY - 23, rue André Gay - Harlettes. Tel : 03 21 39 75 96

Mme Virginie GORET - 28, route du Caraquet. Tel : 03 21 12 19 48

Mme Christelle HAVART - 163, rue Principale. Tel : 03 21 38 02 64

Mme Martine RETAUX - 33, rue de l'Eglise. Tel : 03 21 95 30 59

Mme Emilie PRUVOST - 27, rue du Royaume - Harlettes. Tel : 03 21 11 94 61

*Au dernier recensement effectué en Janvier/Février 2016,
La population de notre village était de 808 habitants.*

Actuellement, les personnes inscrites sur les fichiers sont au nombre de 807

A noter qu'un prochain recensement va avoir lieu du 20 janvier au 19 février 2022

Merci de réserver bon accueil à nos agents recenseurs

Valérie Ducrocq et Dorothee Deeroix.

*Il est important de s'inscrire sur le fichier « Population » de la Mairie
et sur les listes électorales....*

*Pensez à inscrire vos enfants pour Noël, tickets de manège, etc....
Vous munir de vos papiers d'identité et d'un justificatif de domicile.*

Les artisans et commerçants :

AUTOVISION

Harlettes contrôle technique

87, RN 42 - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 88 83 05

CAFE LE CARAQUET

Café, restaurant, tabac, épicerie

Hélène Régnier

33, Route Nationale - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 12 39 53

DEFACHELLES SAS et GITE DU CARAQUET

Menuiserie, charpente, couverture, isolation

52, Route du Caraquet - Coulomby

Tel. 03 21 95 04 63 et 06 89 63 41 44

FERME DES PEUPLIERS

Christophe Dussautoir

Vente des produits de la ferme

RN 42 - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 38 06 63

GARAGE JM BERNARD

« Peugeot »

93, Route Nationale - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 39 67 88 - gge.bernard@orange.fr

JP JARDINS

Création, entretien, aménagement de votre jardin

Johan Pesant

25, rue de la Rose - Coulomby

Tel. 06 11 73 05 41 - pesant.johan@orange.fr

LES CHARMES DU PETIT PRE

Gîte et chambres d'hôtes de charme

Anaïs et Arnaud Van Reckem Petitpré

160, rue Principale - Coulomby

Tel. 06 42 41 61 64 et 09 51 53 99 81 - contact@lescharmesdupetitpre.fr

MAISON CONNECTEE SECURISEE

Vente, installation, dépannage...(alarme, domotique, motorisation portail et garage, électronique, électricité...)

Pascal Vasseur

118, rue Principale - Coulomby

Tel. 06 14 27 77 57 - pascalvasseur62@outlook.fr

SARL BLTP**Location de matériel travaux publics avec chauffeur****Claude Lamare**

77, RN 42 - Harlettes - Coulomby

*Tel. 06 31 47 37 00***SARL REGNIER BERTRAND****Travaux de charpente**

33, Route Nationale - Harlettes - Coulomby

*Tel. 06 43 59 34 67***SARL LEFRANCOIS PÈRE ET FILS****Entreprise générale de bâtiment**

Neuf et rénovation, isolation, couverture, zinguerie, assainissement, électricité, plomberie

10, rue à Cailloux - 62380 - Coulomby

*Tel. 06 82 57 44 43 - 07 50 84 72 25 - 06 38 89 41 60 - sarl.lefrancois.pere.fils@orange.fr***SLT ELEC****Electricité générale, neuf/rénovation - Dépannage****Obin Sébastien**

8, rue de l'Eglise - Coulomby

*Tel. 07 49 33 25 02 et 09 80 56 26 62 - sebastien.obin@hotmail.com***SARL LUC JARDIN CLOTURE (Luc Deneuille)****Création et entretien espaces verts, Terrassement, Pose de clôtures, Vente de bois chauffage**

161, rue Principale - Coulomby

*Tel. 03 21 39 95 50 et 06 16 56 45 44 - lucjardinclosure@orange.fr***SERVICES - - - INFO****Informatique et multimédia, création de site Web****Yoann Ducrocq**

9, rue à Cailloux - Coulomby

*Tel. 06 30 96 12 98 - yoann.ducrocq@free.fr***SVLT****Transport de marchandises****Damien Vasseur**

39, Route de la Chapelle - Harlettes - Coulomby

*Tel. 06 08 65 16 17 (Damien) et 06 13 54 21 50 (Jean Philippe) - svlt@hotmail.fr***VASSEUR Jean François****Tuyauterie, soudure acier, inox, aluminium, fabrication de pièces métalliques**

17, Route de la Chapelle

*Tel. 06 48 69 68 27 - jeanfrancoisvasseur20@gmail.com***Si oubli, merci de vous faire connaître en mairie svp. Merci****Les Associations du Village :**

- **Les Trois Colombes** - Président : (sera désigné lors de la prochaine AG)
- **Le Foyer Rural** - Président : Mr Sébastien Lefrançois. Tel : 06 32 78 43 43/03 21 93 60 42
- **Club Entente et Amitié** - Présidente : Mme Francine Lepère. Tel : 03 61 23 93 68
- **US Coulomby** - Président : Mr Laurent Holuigue. Tel. 09 71 72 43 95 / 06 30 91 42 18
- **Sté de Chasse de Coulomby** - Président : Mr Jean Claude Boutin. Tel : 03 21 98 45 52
-

Personnes de 80 ans et + en 2021 sur Coulombby

Mr Duvivier Auguste , né le 7 juin 1925 (96 ans)

Mr Croquelois Jean, né le 23 janvier 1930 (91 ans)

Mme Deneuille Marie, née le 27 avril 1931 (90 ans)

Mr Bayard André, né le 18 juillet 1932 (89 ans)

Mme Lance Marie, née le 28 octobre 1932 (89 ans)

Mme Croquelois Nicole, née le 24 juin 1934 (87 ans)

Mr Martinot Gilbert, né le 30 octobre 1934 (87 ans)

Mr Colin René, né le 2 février 1934 (87 ans)

Mr Cucheval Albert, né le 1er avril 1935 (86 ans)

Mme Lhomel Simone, née le 21 avril 1936 (85 ans)

Mr Lefrançois Marcel, né le 16 juillet 1936 (85 ans)

Mme Martinot Thérèse, née le 20 mars 1937 (84 ans)

Mr Ramaen Jean Marie, né le 19 août 1938 (83 ans)

Mme Bayard Denise, née le 14 septembre 1938 (83 ans)

Mme Cucheval Charline, née le 21 avril 1939 (82 ans)

Mme Colin Thérèse, née le 31 mai 1939 (82 ans)

Mr Gallet Jean Claude, né le 9 juillet 1939 (82 ans)

Mr Bernet Jacques, né le 16 octobre 1939 (82 ans)

Mr Pourchel Michel, né le 1er novembre 1939 (82 ans)

Mme Pourchel Gabrielle, née le 30 novembre 1940 (81 ans)

Mme Ramaen Chantal, née le 21 juin 1941 (80 ans)

Mme Langlois Marguerite, née le 24 août 1941 (80 ans)

Le personnel de la Mairie

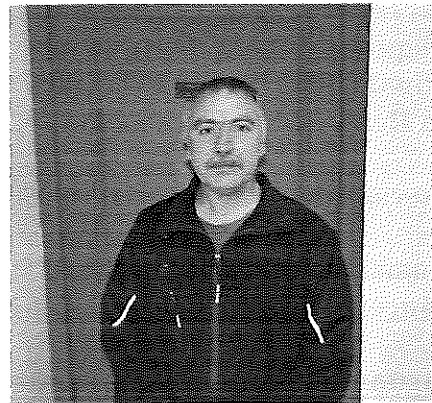
Valérie, secrétaire de mairie



Dorothee, à l'accueil



*Christophe, entré le 1er avril 2021
Entretien des bâtiments, Espaces verts.....*



Emmanuel dit « Manu » (espaces verts)



*Marjolaine (Cantine, nettoyage locaux,
surveillance des enfants)*



*Sonia (Cantine, nettoyage des locaux,
surveillance des enfants)*

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Jeudi de 14h30 à 16h30

Mardi et Samedi de 9h30 à 11h30

Monsieur le Maire reçoit SANS rendez-vous, le samedi matin de 9h30 à 12h.

En cas d'urgence le soir après 18 h, prendre rendez-vous au 03 21 39 65 88

Tel : 03 21 39 65 88 Fax : 03 21 95 00 83

Adresse mail : commune.coulomby@orange.fr

« Le bien vivre ensemble »

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L.2212-2, L.2213-1, L.2542-3 et 4),
le Code Pénal (Article R.610-5) et le Règlement Sanitaire Départemental (article 99.8)

*Pour le bien-vivre ensemble, il est demandé aux habitants les obligations imposées par la loi,
dans le respect de chacun et dans l'intérêt de tous :*

NETTOYAGE DES VOIES COMMUNALES ET ENTRETIEN DEVANT CHEZ SOI

Les voies communales doivent être nettoyées proprement par le ou les responsable(s), quand le travail est terminé.
Choisir, si possible, les conditions météo appropriées. Rappelons aux agriculteurs qu'ils n'ont pas à labourer les
accotements. C'est préjudiciable pour les routes, désagréable pour les riverains et ça peut être dangereux !

Les occupants des habitations sont tenus de nettoyer devant chez eux.

Le nettoyage concerne le balayage et le désherbage des trottoirs et des caniveaux.

Par temps de neige et de verglas, les habitants doivent participer au déneigement, devant leur maison, sur les trottoirs
jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

La commune pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, facturer les frais d'enlèvement et de nettoyage.

Il y a beaucoup trop d'incivilités : Ayons le respect d'autrui !

ELAGAGE DES HAIES

**Il y a obligation d'élaguer les haies le long des voies communales et départementales
et de faucher les chardons.**

En certains endroits, il y a gêne pour les piétons, parfois danger pour le passage des véhicules ou les lignes électriques.

L'abandon des tailles et des mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.

FEUX DE JARDIN

L'Article 84 du Règlement Sanitaire Départemental stipule clairement que :

« le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ».

Dans la catégorie des déchets ménagers, on trouve les déchets verts de jardins et de parcs. La déchetterie n'est pas
très loin. On peut aussi pratiquer le recyclage de ces déchets en compost.

VITESSE NON RESPECTEE : dans les agglomérations, la vitesse est limitée à 50 Km/H !

Beaucoup trop de véhicules ne la respectent pas !

Attention aux enfants, au respect des priorités à droite, aux dangers qui peuvent arriver à tout moment....

Attention aussi à respecter les emplacements dédiés aux bus scolaires !

DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS

La divagation des chiens et des chats est formellement interdite par arrêté préfectoral.

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique qu'à la condition d'être tenus en laisse. Les accompagnants
devront veiller à éviter le dépôt de déjections de leurs animaux dans les pelouses, sur les trottoirs ou tout autre
espace aménagé destiné à la circulation des piétons.

RECENSEMENT DES NOUVEAUX HABITANTS et RECENSEMENT MILITAIRE

Bienvenue aux nouveaux habitants de Coulomby.

N'oubliez pas de vous faire recenser en mairie (adultes et enfants)

dès votre arrivée dans le village, et de vous inscrire sur les listes électorales.

Le recensement militaire est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française, dès l'âge de 16 ans.
Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur
domicile (se munir du livret de famille). Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le
seizième anniversaire.

La mairie délivre une attestation de recensement. Elle est à conserver précieusement.

***Cette attestation est réclamée pour l'inscription à tout examen et concours soumis au contrôle de
l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire, conduite accompagnée....)***



Adresse : 7, ZAL des Rahauts - 62 380 LUMBRES Tél : 03.21.39.62.14
Mail : sidealf@orange.fr site web : www.sidealf.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 9h00-12h00

Les principaux investissements en 2021 ont été les suivants :

L'Assainissement collectif

- La création d'un réseau d'assainissement rue d'en bas et résidence de l'Aa à Setques (900m) et 2 postes de refoulement.
- La création d'un réseau d'assainissement rue Bernard Chochoy et rue de l'Hermitage à Esquerdes (800m) et 1 poste de refoulement.
- Remplacement des tubes et membranes d'oxygénation du bassin d'aération à la Station d'épuration du Marais de Lumbres.
- Réalisation de 10 boîtes de branchement dans le cadre de viabilisation de terrain.
- Réhabilitation de l'alternance des bassins à la station d'épuration de Journy.

L'eau potable

- Remplacement de la conduite d'eau potable et remplacement des branchements plomb rue de Renty à Fauquembergues.
- Mise en service du nouveau réservoir de Pihem (Hameau de Bientques).
- Remplacement d'une conduite d'eau potable et des branchements rue d'Esquerdes sur la commune de Pihem.
- Remplacement d'une conduite d'eau potable et des branchements rue du Vert Sifflet sur la commune de Wismes.
- Rénovation du réservoir du calvaire sur la commune de Saint Martin d'Hardinghem.
- Remplacement de Charlatte (anti-bélier) sur divers sites : *Surpresseur de Bayenghem les Seninghem,
- Surpresseur de Thiembroune, Surpresseur de Happes, Surpresseur de Renty.
- Remplacement de 19 vannes de sectorisation sur la commune de Cléty.
- Remplacement de 550 compteurs sur diverses communes du SIDEALF.

Cette liste non-exhaustive représente les différents chantiers que le SIDEALF a mis en œuvre au cours de l'année 2021 afin d'améliorer et de rendre plus efficace son réseau de distribution.

Rappel : Par sécurité, il est souhaitable de contrôler régulièrement votre compteur (une fois par mois) afin de limiter le risque de fuite sur une durée importante, en effet le SIDEALF ne procède qu'à une seule relève par an. En cas de fuite après compteur, prenez contact sans délai avec le syndicat.

L'Assainissement Non Collectif

Le SIDEALF a procédé au cours de l'année 2021 au contrôle des habitations mises en vente (diagnostic assainissement).

RAPPEL : Le SIDEALF vous rappelle que depuis le début de l'année 2020, une large gamme de moyens de paiement est mise à votre disposition pour le règlement de vos factures:

- Paiement en ligne directement sur notre site internet.
- Virement bancaire -Prélèvement mensuel ou à échéance -Chèques -Paiement par carte bancaire sur place
- Paiement en numéraire

Désormais, vous pouvez effectuer toutes vos démarches et avoir toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement du SIDEALF par le biais de notre site internet : www.sidealf.fr

Le service administratif est à votre disposition pour toute demande de renseignements.

Un service d'astreinte technique peut être joint tous les jours 24h/24h en cas d'urgence uniquement au 06.88.06.63.45.

Au nom des membres du Comité Syndical, du Personnel du SIDEALF et en mon nom personnel, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour l'année 2022.

Bertrand PRUVOST
Président du SIDEALF



Communauté de
Communes du
Pays de LUMBRES

La Maison des Services
1, Chemin du Pressart
62380- Lumbres
Tel. 03 21 12 94 94

Email : accueil@ccplumbres.fr

*Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi
de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00, le mercredi jusqu'à 19 H,
1er et 3ème samedi de chaque mois de 9 H à 12 H.*

PERMANENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Point Info Jeunesse : Donatienne FOURNIER au 03.21.12.57.24 sur rendez-vous

Mission Locale : Hélène KALMUK au 03.21.12.48.16 sur RDV

RSA : Marielle TELLIEZ au 07.86.49.97.55 / 03.21.12 .91.79 sur RDV

Espace Info Formation : Mildred MOREIRA, 2ème mercredi du mois le matin, au 03 21 93 99 00

Espace Enfance et Familles : Florence POUPARD, Gaëlle DEMAGNY, Audrey CARON au 03.21.12.91.99
et 06.07.49.32.20

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : tous les vendredis matin : 9h00 - 12h00
Sur RDV de 14 h à 16 h au 3646

Caisse d'Allocations Familiales : les 2ème et 4ème mardis du mois de 9h - 12h au 0810.25.66.10

Protection Maternelle et Infantile (PMI) : Consultations d'enfants - les 1er et 3ème mardis du mois
l'après-midi sur RDV au 03.21.12.28.30

Maison des adolescents : sur RDV au 03.21.11.34.70

Permanence sociale: les jeudis matin sur RDV au 03.21.12.28.30

Conciliateur de justice : Dominique LETERME, sur RDV au 03.21.12.94.94

Délégué du Procureur : sur convocation

Plan Local Insertion Emploi : Amandine TETART, tous les mercredis 8h30 - 12h et 13 h - 17h
Sur RDV : 06.35.59.45.82

Espace Info Energie : tous les jeudis matin 9h00 - 12h00 , Jonathan VANCAEYZEELE au 06.75.38.89.88

OPAH (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat) - Maxime CALON, tel. 07.63.53.25.26
Tous les jeudis de 9h à 11h

ADIL (Agence d'Information sur le Logement du Nord et du Pas de Calais). Tel 03.59.61.62.59
Le 3ème jeudi du mois, sur RDV

CLLAJ : Aline TABART : Tel. 03.74.18.22.20, sur RDV le 3ème mercredi du mois

SOLIHA : Tel. 03.21.98.17.21 - sur RDV tous les 2èmes vendredis du mois

BGE : Johanna PICAUVET : Tel. 06.45.71.94.65 - 2 fois par mois, sur RDV

Démarche de service public sur internet : sur RDV au 03.21.12.94.94

Gestion des déchets ménagers : Guillaume DESQUIREZ au 03.21.12.94.92

Droits des sols (Urbanisme) : Christel SPECQUE et Pascal COURTIN au 03.21.12.12.61 / 03.21.12.91.19

Carte d'identité : La Communauté de communes du Pays de Lumbres est à votre service pour toutes
demandes de papiers d'identité. Prendre rendez-vous par téléphone au 03.21.12.94.94
(Démarches préalables auprès du service Ants : <https://ants.gouv.fr/>)

La Mobilité, compétence de votre Communauté de Communes depuis février 2021

Consciente des enjeux liés à la ruralité et aux changements climatiques, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'engage depuis plusieurs années dans des actions de mobilité. En 2021, la collectivité a renforcé les dispositifs en faveur d'une mobilité plus durable et opté pour la prise de compétence mobilité permise par la loi d'orientation des mobilités (LOM) de décembre 2019 pour les communautés de communes. Cette prise de compétence a été votée en conseil communautaire par les élus de la CCPL le jeudi 18 février 2021. Elle s'inscrit en complémentarité avec les services assurés par la Région sur la mobilité (transport collectif, ferroviaire).



Investissements Mobilité 2021 :

Station de Mobilité : les travaux ont démarré ! En 2022, le territoire va compter 7 stations d'autopartage électrique et de vélos à assistance électrique en libre-service à Escœuilles, Seninghem, Lumbres, Wavrans-sur-l'Aa, Bonningues-les-Ardres, Zudausques, Nielles-lès-Bléquin. Objectifs ? Proposer des alternatives sobres et efficaces à la voiture individuelle en cohérence avec les objectifs du Plan Climat. Rendez-vous au printemps prochain pour tester ce nouveau service mobilité en Pays de Lumbres qui permettra aux habitants d'avoir accès à un véhicule motorisé et de se déplacer facilement et à moindre coût.

NOUVEAU en Pays de Lumbres : le Transport Solidaire. Une aide aux déplacements PAR les habitants du Pays de Lumbres POUR les habitants du Pays de Lumbres. Un service disponible sur et pour les 36 communes du territoire ainsi que la commune de Bainghen qui entre dans le cadre de la politique volontariste en matière de mobilités inclusives et solidaires de la CCPL, animé et géré par Familles Rurales Surques et environs en partenariat avec la collectivité. Ce service s'adresse à toute personne habitante du Pays de Lumbres qui éprouve ponctuellement ou de manière régulière des difficultés à se déplacer : retraité, bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, salariés, en incapacité physique de se déplacer ou sans moyen de locomotion disposant de faibles revenus. Le Réseau de conducteurs bénévoles est composé d'habitants du Pays de Lumbres souhaitant consacrer de leur temps à ce service et ayant un véhicule pour transporter les adhérents en demandes. Il suffit, pour devenir conducteur bénévole, de signer une charte d'engagement et de respecter une charte de bonne conduite. Le conducteur bénévole est ensuite sollicité en fonction de ses disponibilités et défrayé à la hauteur du kilomètre parcouru. Le service compte 10 conducteurs bénévoles et 50 bénéficiaires. Le premier trajet a eu lieu le 10 mai 2021 et depuis, 326 trajets ont été réalisés au total, soit 4680 km. **Plus d'infos ? Contactez Familles rurales Surques et environs au 07 49 84 09 50 ou transport-solidaire.pasdecalais@famillesrurales.org**

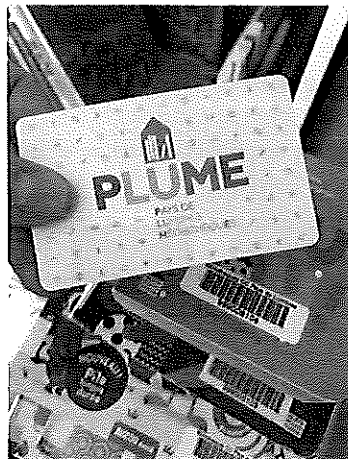
Les travaux de la Maison de santé démarrent : La réhabilitation de la friche commerciale ex Carrefour Contact, avenue B. Chochoy à Lumbres, a démarré : après la préparation du chantier en septembre 2021, les travaux ont commencé début octobre pour une durée estimée à onze mois. L'offre de soins de premier recours est fortement déficitaire sur le territoire de la CCPL : moins de 4 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2020 contre 8,5 en Pays de Saint-Omer et 10,8 sur le périmètre Nord et Pas-de-Calais. Le déficit s'accroît d'années en années (densité de près de 5 médecins généralistes pour 10000 hab. en 2017) et plus marqué sur l'ouest de la CCPL. A l'inverse, le territoire enregistre une forte augmentation de sa population : +19% entre 1999 et 2017 (+3 872 hab.) De ces constats, et en coordination avec



les professionnels de santé, les réflexions d'une Maison de santé pluriprofessionnelle intercommunale ont été initiées dès 2020, constituant une opération prioritaire pour le territoire. Cette maison de santé, labellisée par l'Agence Régionale de Santé le 30 septembre dernier, regroupera 5 cabinets médecins généralistes, 1 cabinet infirmiers, 4 cabinets spécialistes (psy/sophro, pédicure/podologue, ostéopathe, diététicienne), 1 salle de réunion, 1 cuisine thérapeutique, sur 500 m² environ.

Coût total des travaux : 1,4 millions d'euros + études et acquisition du site / 67% de financement : Région, Département, Etat, Ademe.

Le Réseau PLUME vous ouvre ses rayonnages !



PLUME est le Réseau de lecture publique du Pays de Lumbres, accessible gratuitement et à destination de tous ! Ce sont ainsi 12 médiathèques qui sont en réseau sur le territoire dans les communes d'Acquin-Westbécourt, Alquines, Dohem, Elnes, Escœuilles, Esquerdes, Lumbres, Nielles-les-Bléquin, Pihem, Ouve-Wirquin, Wavrans-sur-l'Aa et Zudausques.

Pour s'abonner, c'est simple, gratuit, et à durée illimitée ! Il suffit de se rendre dans n'importe quelle médiathèque du Réseau : les bénévoles réaliseront sur place votre carte : gratuite, utilisable immédiatement, et à validité permanente, nul besoin de la renouveler chaque année. Vous souhaitez gagner du temps pour réaliser votre carte d'abonné ? Vous pouvez déjà imprimer votre pré-demande sur le site internet PLUME www.plumemediatheques.fr

POUR PLUS D'INFOS : Contactez la coordinatrice CCPL du Réseau PLUME, SARAH CARVALHO :

03 21 12 94 93/ plume@ccplumbres.fr

Vous avez des travaux ? Nos instructeurs droits des sols se tiennent à votre disposition !

Vous envisagez des travaux sur votre habitation (toiture, façade, extension...) ou en extérieur (clôtures, abris...) ? Ces travaux nécessitent des démarches et demandes d'autorisation avant de vous lancer ?

Avant tout projet, il est important de vous renseigner sur les règles et procédures applicables en matière d'urbanisme, car celles-ci varient selon la zone dans laquelle vous vous situez, la nature et l'étendue des travaux.

Aussi, pour répondre à vos attentes, des instructeurs se tiennent à votre disposition à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres au 03 21 12 94 94 ou par mail : ads@ccplumbres.fr

Si l'instruction des autorisations d'urbanisme est effectuée à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, la mairie reste le guichet unique pour le dépôt de vos dossiers et votre interlocuteur privilégié.

Pour vous accompagner dans vos projets, vous pourrez trouver des informations utiles dans le Cahier de recommandations architecturales et paysagères téléchargeable sur le site internet de la CCPL : cc-paysdelumbres.fr

Pour connaître le zonage applicable à votre parcelle ainsi que pour consulter le Plan Local d'Urbanisme intercommunal vous pouvez consulter en ligne :

Le site du Géoportail de l'urbanisme : geoportail-urbanisme.gouv.fr

Le site de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres : cc-paysdelumbres.fr/Le-Territoire/Plan-Local-d-Urbanisme-Intercommunal/PLUI-approuve-le-30-septembre-2019

Renouvellement du conseil de développement : Appel à citoyens

Le Conseil de développement (CODEV) qui intervient sur le périmètre du Pôle Métropolitaine Audomarois (PMA) est actuellement en cours de renouvellement. Dans ce cadre, il recrute des candidats, citoyens du territoire. Lieu de dialogue et de propositions citoyennes, le CODEV est composé de membres bénévoles impliqués dans la vie locale, et aborde des thématiques reflétant une attente de la population : aménagement durable et coopération urbain/rural, développement économique, tourisme, attractivité du territoire, organisation des déplacements, environnement, cadre de vie... Vous souhaitez vous impliquer localement sur des thématiques qui vous intéressent ? Vous pouvez candidater jusqu'au 31 décembre 2021 auprès de julie-velay@aud-stomer.fr. Plus d'infos au 03 21 38 01 62.

Contact : La Maison de Services labellisée Espace France Services vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ; ouvert les 1er et 3e samedi de chaque mois de 9h à 12h. 1, chemin du Pressart - 62380 Lumbres / 03 21 12 94 94 / accueil@ccplumbres.fr



pour tous, toute la vie, partout

Service d'aide à domicile en Milieu Rural

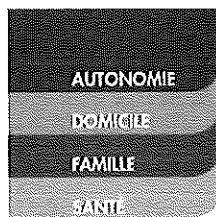
2, rue du Milieu

62 380 - Nielles les Bléquin

Tel. 03.21.12.43.42

Fax: 03.21.12.43.76

nielles@fed62.admr.org



L'ADMR de Nielles les Bléquin est une association de loi 1901 à but non lucratif, qui a été créée en 1979.

Depuis 1997, elle siège au n°2, rue du Milieu à Nielles les Bléquin.

Elle est gérée par des administrateurs bénévoles.

Le Service AMPA (Aide Ménagère aux Personnes Agées)

Ce service a été créé en 1979. Il permet aux personnes âgées de rester chez elles en leur apportant un soutien dans les tâches de la vie quotidienne et un soutien moral


L'ADMR accomplit les formalités administratives, une prise en charge totale ou partielle peut être attribuée par les caisses de retraite ou le Conseil Général. En cas d'hospitalisation, les mutuelles peuvent accorder une aide gratuite.

Le Service Aide à la Famille

Ce Service a pour mission d'intervenir auprès des familles en difficultés (grossesse, naissance, maladie, famille nombreuse). Une prise en charge peut être attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA ou le Conseil Général. L'objectif de ce service est de préserver l'équilibre de la vie familiale.

Le Service EFAM (Emplois Familiaux Association Mandataire)

Ce service existe depuis 1997. L'EFAM est ouvert aux personnes n'ayant pas accès aux services précédemment cités et aux actifs. Il n'y a pas de financement, la totalité du coût est à la charge du bénéficiaire. Une réduction fiscale est applicable à raison de 50% des sommes versées. L'association accomplit des tâches administratives liées à l'emploi d'un salarié à domicile. Les prestations proposées sont : les travaux domestiques, la garde de jour et de nuit, la garde d'enfants et les petits travaux de jardinage et bricolage.

Facilitez-vous la vie 

- Ménage, repassage
- Garde d'enfants
- Aide à la personne - Garde de jour
- Téléassistance Filien ADMR
- Soins infirmiers à domicile (SSIAD)

62380 NIELLES-LES-BLEQUIN
03 21 12 43 42 - 03 21 11 49 40



S.S.I.A.D. Service de soins infirmiers à domicile

2, rue du Milieu

62380- NIELLES LES BLEQUIN

Tel. 03 21 11 49 40

ssiad-nielles@fed62.admr.org



Les professionnels de l'ADMR ont été et resteront toujours présents pour vous accompagner au quotidien

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base.

Risque d'intoxication au monoxyde carbone

« Tous les jours, même quand il fait froid, aérez au moins 10 minutes votre logement. »

La persistance de températures douces associées à une atmosphère humide et au brouillard dense multiplie les risques d'intoxication au monoxyde de carbone. Soyez vigilants !

Chaque année avec la baisse des températures, les intoxications au monoxyde de carbone connaissent une recrudescence. Près de 5000 personnes sont victimes d'intoxications au monoxyde de carbone chaque année, dont 90 décèdent. Inodore, incolore, indétectable par l'homme, le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité par toxique en France. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz, fuel, charbon, essence, etc. Les appareils à combustion pouvant en émettre sont nombreux, mais les appareils de chauffage sont souvent en cause.

Qu'est-ce le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore. Sa densité est voisine de celle de l'air. Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement.

Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe sur l'hémoglobine :

Il provoque 2 types d'intoxication :

- Faible et lente : *Maux de tête, nausées, fatigue.*

- Grave et rapide : *Vertiges, troubles du comportement, pertes de connaissance, coma, décès.*

- 0,1 % de CO dans l'air tue en une heure
- 1 % de CO dans l'air tue en 15 minutes
- 10% de CO dans l'air tuent immédiatement.

Le monoxyde de carbone (CO) est inhalé dans l'air et absorbé par les poumons lors de la respiration. Ses propriétés toxiques sont le résultat de sa combinaison avec l'hémoglobine, protéine qui transporte habituellement l'oxygène dans le sang. Cette liaison aboutit à la formation d'un composé relativement stable, la carboxyhémoglobine (HbCO), qui empêche l'hémoglobine de jouer son rôle de transporteur de l'oxygène vers les tissus. En raison de l'affinité beaucoup plus grande de l'hémoglobine pour le CO que pour l'oxygène, lorsque l'on inspire de l'air contenant du CO, celui-ci se fixe préférentiellement sur l'hémoglobine, prenant ainsi la place de l'oxygène. Le CO peut également se combiner à d'autres protéines, tels la myoglobine du muscle et certains cytochromes.

Quelles sont les causes du danger ?

1/ Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude mal entretenus.

2/ Une mauvaise aération du logement.

3/ Les fumées mal évacuées.

Quels sont les appareils qui peuvent dégager du monoxyde de carbone ?

Tous les appareils qui fonctionnent avec une énergie combustible comme le bois, le charbon, le gaz (naturel, butane, propane), l'essence, le fuel, l'éthanol. Il peut s'agir :

- d'appareils de chauffage, de production d'eau chaude, de décoration ou de bricolage.
- d'une cuisinière
- d'un appareil de chauffage d'appoint
- de poêles ou convecteurs

Pourquoi peut-on s'intoxiquer au monoxyde de carbone dans son logement ?

Les intoxications au monoxyde de carbone surviennent :

- si les appareils de chauffage et de production d'eau chaude sont mal entretenus car les combustibles (bois, charbon, gaz, essence, fuel, éthanol) y brûlent mal ;
- s'il y a une mauvaise ventilation dans le logement, surtout dans la pièce où est installé l'appareil à combustion ;
- si le conduit de fumée n'a pas été ramoné régulièrement : les produits de combustion ne peuvent pas s'évacuer correctement vers l'extérieur et risquent de refouler à l'intérieur du logement ;
- si les appareils ne sont pas utilisés conformément aux prescriptions du fabricant. En particulier, les chauffages d'appoint fonctionnant au bois, charbon, gaz, essence, fuel, éthanol ne doivent être utilisés que quelques heures consécutivement. Ces appareils ne sont pas raccordés à l'extérieur et les émanations de gaz ne sont pas évacuées. Par ailleurs, il ne faut jamais utiliser pour se chauffer un appareil prévu pour cet usage comme une cuisinière, un réchaud de camping, un four, un brasero.

Comment éviter les intoxications dans mon logement ?

Avant chaque hiver : Faites vérifier vos installations par un professionnel qualifié : - chaudières - chauffe-eau et chauffe-bains - cheminées, inserts, poêles, Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.

Pendant tout l'hiver : - Aérez votre logement - Ne bouchez jamais les entrées d'air. - Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées dans le mode d'emploi par le fabricant.

En période de grands froids : - N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc. - N'utilisez pas les chauffages d'appoint en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence. Si vous venez d'acquérir ou d'installer un nouvel appareil de chauffage, veillez à vous assurer auprès d'un professionnel qualifié de la bonne installation et du bon fonctionnement de l'appareil avant sa mise en service.

En cas de coupures d'électricité : - Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments et jamais dans des lieux clos – Ils ne doivent jamais être utilisés à l'intérieur.

En période de redoux : (ex : poêle au charbon) Ne laissez pas couvrir le feu de votre poêle s'il est annoncé une période de redoux.

Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?

Si vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements.....

En cas de suspicion : (112) ou les Sapeurs Pompiers (18) ou le SAMU (15)

1 - Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.

2 - Arrêtez vos appareils à combustion si possible.

3 - Évacuez les locaux et bâtiments.

4 - Appelez les secours : Numéro Urgence Européen (112) ou les Sapeurs Pompiers (18) ou le SAMU (15)

5 - Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.

Bacs de collecte

Le Pays de Lumbres recycle ses papiers et cartons !

CONTENEUR CARTONS

Vous pouvez dorénavant déposer vos cartons et papiers dans le conteneur prévu à cet effet.

**Il se trouve près du garage Bernard, à Harlettes,
près de l'Abri bus !**

Un petit geste simple pour la nature, l'emploi et l'économie.

A noter que la revalorisation des cartons et papiers déposés dans cette benne, est reversée à la Mairie.

Une demande a été faite auprès des services concernés pour un 2ème conteneur dans le centre de Coulomby.



BACS de RECUPERATION du VERRE

Le verre est à déposer dans les colonnes d'apport volontaire qui se trouvent à différents endroits du village.

Les différents bacs de récupération du verre se situent à :

Coulomby : au fond de la place

Harlettes : Parking de la Chapelle

RECYCLAGE de TEXTILES

Le conteneur se trouve à Coulomby, au fond de la place, près du conteneur pour verres.

POURQUOI ne pas jeter les vêtements ?

Vous faites le vide dans votre garde robe ou dans les jouets ? Evitez le gaspillage !

Grâce à vos dons, vous donnez une seconde vie aux vêtements mais vous offrez également l'opportunité à des personnes sans emploi, d'obtenir un nouveau travail. La collecte de textiles est un bon moyen de réinsertion au niveau local.

Agissez pour l'environnement et l'emploi.

En les donnant, vous faites une bonne action !

QUOI mettre dans le conteneur Textiles ?

- Vêtements propres, neufs ou usagés - Linge de maison - Chaussures - Maroquinerie - Jouets

Pas de collecte de meubles, d'articles non textiles ou de matelas

COMMENT mettre les vêtements ?

Les vêtements, linge, chaussures, jouets doivent être dans des sacs (sac poubelle ou autre), N'oubliez pas de les fermer avant de les mettre dans le conteneur.

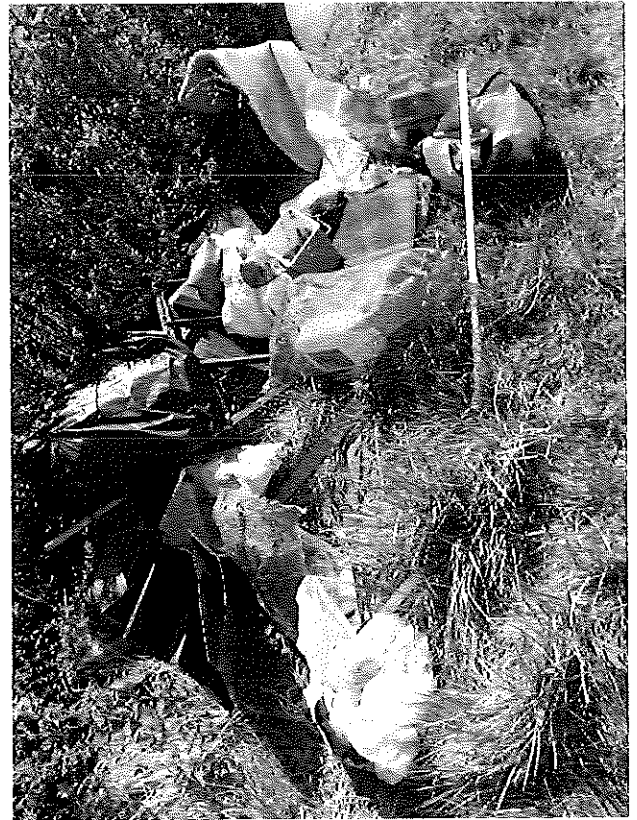
(Ne pas trop remplir les sacs, afin qu'ils puissent passer facilement).

LES DEPOTS SAUVAGES SONT INTERDITS

Il est important de déposer vos verres et linges dans les conteneurs et non à côté !

Il est interdit de déposer des déchets autres que les verres et les linges....

Merci de votre compréhension....



Dépôts sauvages constatés sur notre commune



Un déchet non collecté est un déchet non recyclé, alors adoptez le bon geste et n'abandonnez pas vos déchets.

Vous le saviez non ?

le dépôt sauvage est interdit.

Dépôt sauvage = acte d'abandon de déchets

sur un terrain non autorisé.

En plus d'être interdit, il dégrade notre cadre de vie

et les habitats naturels.

Il peut induire une pollution des sols,

des risques sanitaires et d'incendie...

Alors, NON aux dépôts sauvages !